

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Recu en préfecture le 11/10/2022

RÉP

Affiché le 11/10/2022

D: 013-200035087-20220915-120_2022-DE

DÉPARTEMENT

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT D'ARLES

N° 120/2022

DES

Objet : Désignation des membres de la commission Aménagement rural

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au centre socioculturel de Cabannes, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 septembre 2022.

PRÉSENTS:

Pour la commune de Barbentane : BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François

Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Éric, JARILLO Adélaïde,

SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril. Pour la commune d'Eyragues : POURTIER Yvette, DELABRE Éric. Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie. Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, FERRIER Pierre.

Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge.

Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie. Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe (absent ayant donné pouvoir à BIANCONE Edith). Pour la commune de Châteaurenard : MARTIN Pierre-Hubert (absent ayant donné pouvoir à MARTEL Marcel), ANZALONE Marie-Laurence (absente ayant donné pouvoir à LUCIANI Marina), SALZE Annie (absente ayant donné pouvoir à PONCHON Solange).

Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel (absent ayant donné pouvoir à POURTIER Yvette). Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne). Pour la commune de Graveson : DI FÉLICE Jean-Marc (absent ayant donné pouvoir à PECOUT Michel).

Pour la commune de Noves : LANDREAU Edith, (absente ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges), REY Christian.

(absent ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc).

Pour la commune d'Orgon : YTIER CLARETON Angélique (absente ayant donné pouvoir à PORTAL Serge)

Pour la commune de Châteaurenard : REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie

Pour la commune de Maillane : MARÈS Frédérique.

Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Secrétaire de séance : Mme HAAS-FALANGA Josiane

Par délibération en date du 17 septembre 2020, le Conseil Communautaire a désigné les conseillers communautaires et municipaux membres des commissions thématiques de Terre de Provence Agglomération.

Suite au décès de Monsieur Max GILLES, les délégations Aménagement Rural, Pluvial et MIN ont été attribuées à de nouveaux élus. Il est nécessaire de modifier la représentation de la commune d'Eyragues aux commissions thématiques afférentes à ces compétences.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 11/10/2022 Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le 11/10/2022



ID: 013-200035087-20220915-120_2022-DE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1,

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire a décidé de créer pour chacune des délégations accordées aux vice-présidents une commission au sens de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire a retenu par délibération 98/2020 du 17 septembre 2020 le principe de composition suivant : un représentant par commune membre, à désigner parmi les conseillers communautaires ou municipaux de la commune concernée,

VU les délibérations n° 107/2020 en date du 17 septembre 2020, n° 131/2020 en date du 19 novembre 2020, n°167/2020 en date du 17 décembre 2020 et n° 176/2021 en date du 18 novembre 2021 désignant les membres de la commission Aménagement rural,

CONSIDÉRANT que suite au décès de Monsieur Max GILLES il convient de désigner un nouveau membre de la commune d'Eyragues pour la commission Aménagement rural,

DÉSIGNE Monsieur Michel GAVANON comme représentant de la commune d'Eyragues à la commission Aménagement rural,

RAPPELLE la composition de la commission Aménagement rural issue de la modification du 15 septembre 2022 :

BARBENTANE	BALDI Jean Marc
CABANNES	NOEL Manon
CHÂTEAURENARD	COMBES Sylvie
EYRAGUES	Michel GAVANON
GRAVESON	SCHWEITZER Elisabeth
MAILLANE	RICHARD Monique
MOLLEGES	BRES Maurice
NOVES	LILLAMAND Monia
ORGON	DEVOUX Jean-Louis
PLAN D'ORGON	PAULEAU Serge
ROGNONAS	ALIZARD Dominique
SAINT-ANDIOL	CHABAS Sylvie
VERQUIERES	MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc

Membres en exercice: 42
Votants: 37
Votes pour: 37
Votes contre: 0
Abstentions: 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 15 septembre 2022,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

Ge FOVENCE